

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-90 du 22 mars 2010 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes

NOR : SASM1030235S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 5132-103 à R. 5132-111 et D. 5321-7 et
suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-24 du 23 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la
Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes,

Décide :

Article 1^{er}

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées experts auprès de la commission
mentionnée à l'article R. 5132-103 susvisé, à titre complémentaire, pour l'année 2010 :

Mme BARJHOUX (Claude-Elisabeth).
M. COQUEREL (Antoine).
M. DESCOTES (Jacques).
Mme HARAMBURU (Françoise).
M. KAHN (Jean-Pierre).
Mme MICALLEF-ROLL (Joëlle).
Mme MILOUDI (Samira).
Mme PERAULT-POCHAT (Marie-Christine).
Mme PEYRIERE (Hélène).
Mme PINZANI (Véronique).
Mme ROUSSIN (Anne).
Mme SEC (Isabelle).
Mme VIGNEAU-VICTORRI (Caroline).
Mme VILLIER (Céline).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 22 mars 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT